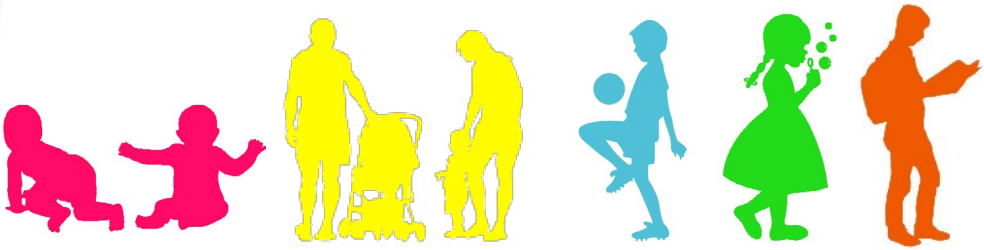

GUIDE FAMILLE

2023 - 2024

Présentation des différentes structures d'accueil pour vos enfants

Petite Enfance

Education/Jeunesse

Ecoles

MAIRIE DE PLOEREN
02.97.40.01.81
www.ploeren.fr

Ploeren
KÊR PLOVEREN - MORBIHAN SUD

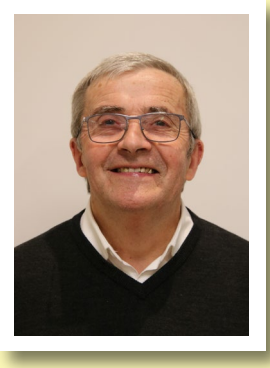

«Ploeren est une commune jeune. Un de mes engagements prioritaires est d'offrir aux familles de Ploeren des services diversifiés et de qualité pour leurs enfants.

Le guide famille s'inscrit dans cette optique. Recueil de documentation exhaustif, il informe sur les prestations, à l'usage des enfants, spécialement mises au point par les services de la commune. Tout enfant est concerné : du plus jeune âge jusqu'à l'adolescence.

Il met en valeur la qualité des structures qui sous-tendent les activités dédiées et adaptées aux attentes de l'enfant, liées à son développement. Il retrace la volonté de faciliter, toujours plus, le rapprochement des familles et des services communaux.

Ce guide des familles est un complément du portail famille. Il permet d'effectuer, en ligne, l'ensemble des démarches relatives aux prestations.»

Gilbert LORHO,
Maire de Ploeren
Président du CCAS

Monique THIRÉ
Adjointe au Maire

Marie-Andrée QUINIOU
Vice-présidente du CCAS

SOMMAIRE

L'ESPACE FAMILLE

- Accueil petite enfance
- Accueil enfance-jeunesse

LES SERVICES DE LA PETITE ENFANCE

- Le multiaccueil
- Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)
- Le Relais Petite Enfance (RPE, ex RAM)
- Le service de PMI et la famille

LES SERVICES EDUCATION-JEUNESSE

- L'accueil de loisirs (3-10 ans)
- La Passerelle (CM2-3ème)
- Les Actions Jeunes(15-18 ans)
- Les séjours
- La garderie
- Le restaurant scolaire

LES ECOLES

- Ecole primaire publique Georges Brassens
- Ecole primaire privée Ker Anna

LES MODALITÉS ADMINISTRATIVES

Ce guide famille a été réalisé pour vous aider à identifier et utiliser les différents lieux d'informations et d'accueil de vos enfants de 0 à 18 ans sur la commune de Ploeren :

- **l'espace famille,**
- **les services petite enfance (0-6 ans),**
  - le multiaccueil,
  - le relais petite enfance,
  - le lieu d'accueil enfants parents,
- **les services enfance – jeunesse (3-15 ans),**
  - l'accueil de loisirs,
  - la passerelle,
  - les actions parentalité,
- **le restaurant scolaire,**
- **les écoles,**
- **le réseau babysitting (plus d'informations dans la rubrique Ploeren Pratique du site internet ploeren.fr).**

Ce guide se compose d'un descriptif de l'espace famille dédié à l'information et l'accompagnement des familles et d'un descriptif de chaque lieu d'accueil de votre enfant en fonction de son âge.

Ces différents lieux d'accueil communaux offrent un environnement et une architecture de qualité sur les plans humain, éducatif, pédagogique et écologique. Pour établir et maintenir la qualité de cet environnement, les services se fixent des priorités et s'appuient sur des valeurs qui leur paraissent fondamentales :

- l'accueil des enfants dans le respect de son unicité et de sa richesse individuelle, sans jugement, ni interprétation,
- la coopération entre les familles et les professionnels,
- le respect de l'activité autonome de l'enfant pour soutenir son sentiment de compétence et l'estime de lui-même,
- le respect durable de l'environnement.

Pour cela, les services travaillent à inventer, développer, perfectionner et partager des actions et des projets qui correspondent à ces valeurs. Ils sont à votre écoute.

L'Espace Famille

Espace famille - Accueil petite enfance (0-6 ans)

Pour faciliter vos démarches, un **lieu unique d'informations** petite enfance est à votre disposition pour :

- faciliter votre recherche d'un mode d'accueil, vous informer sur l'ensemble des modes d'accueil existant à Ploeren et vous orienter en fonction de votre besoin,
- enregistrer votre préinscription au multiaccueil,
- remettre la liste des assistantes maternelles disponibles sur Ploeren et Plougoumelen,
- garde à domicile,
- distribuer la charte et le listing du réseau babysitting,
- répondre à toutes vos questions sur les services petite enfance de la commune.

Accueil sur rendez-vous :

- **lundi, 9h - 17h30 / vendredi, 9h - 16h,**
- **mardi et jeudi, 13h30 - 17h,**
- **mercredi, 9h - 16h.**

Un rendez-vous est possible en dehors des heures d'ouverture.

Le Kreisker - Maison de la Petite Enfance (MPE)
Place Jules Gillet - 56880 PLOEREN
Françoise GOUBIN : mpe@ploeren.bzh - 02 97 40 13 05

Espace famille - Accueil enfance-jeunesse (3-18 ans)

Pour faciliter vos démarches, vous disposez d'un lieu d'accueil sur les services éducation-jeunesse via **le portail famille (espace-citoyen.net/ploeren) pour :**

- créer et actualiser votre dossier,
- effectuer vos réservations pour le restaurant scolaire, l'accueil de loisirs et La Passerelle (mercredis et vacances scolaires),
- consulter les informations relatives à la vie périscolaire et extra-scolaire de votre enfant (menus, programmes d'activités des structures d'accueil pour les mercredis et les vacances scolaires, actions parentalité),
- voir et payer vos factures.

L'accès à ce service nécessite **une inscription préalable.** Un dossier administratif unique d'inscription aux activités périscolaires doit être complété par les parents chaque année au mois de mai.

Accueil dans la structure périscolaire :

- **du lundi au vendredi, 8h45 – 12h / 13h30 – 17h30.**

Structure périscolaire Ar Ruschenn
1 placette Georges Brassens - 56880 PLOEREN
Magali DUPOND : espace-famille@ploeren.bzh - 02 97 40 14 90

Les services Petite Enfance (0-6 ans)
Espace social Le Kreisker

Le multiaccueil

C'est **un lieu d'accueil** pour les enfants de 2 mois ½ à 4 ans (6 ans pour les enfants bénéficiant d'un accueil spécialisé) :

- soit régulièrement sur des temps allant de quelques heures par semaine à 5 jours définis dans un contrat,
- soit occasionnellement, en dépannage ou en urgence.

Une équipe pluridisciplinaire de professionnelles de la petite enfance accompagne l'enfant, valorise ses apprentissages pour développer son autonomie selon son rythme et ses capacités. L'aménagement, l'organisation matérielle et pédagogique de la structure permettent à l'enfant de s'épanouir.

Le projet éducatif de la structure repose sur les principes suivants :

- Assurer la sécurité affective des enfants,
- Permettre la réponse aux besoins individuels de chaque enfant,
- respecter l'enfant et sa famille dans leur spécificité,
- Faciliter la découverte du monde qui entoure l'enfant,
- Favoriser une socialisation de l'enfant en douceur.

L'amplitude horaire est de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi. Les temps d'accueil, à l'exception des jours fériés, varient en fonction des besoins de la famille et des places disponibles.
Fermeture annuelle : 3 semaines en été et 1 semaine en hiver.
Le tarif fixé par la CAF est calculé en fonction des ressources et de la composition familiale. Le paiement peut se faire en ligne sur le portail famille.

Une préinscription de l'enfant est obligatoire. Celle-ci s'effectue sur rendez-vous auprès de l'Espace Famille - Accueil petite enfance (02.97.40.13.05).
Après préinscription, l'enfant est inscrit sur une liste d'attente. Pour être retenue, **la demande doit être confirmée tous les 5 du mois** auprès de la direction du multiaccueil à l'adresse suivante : *confirmationmulti.ploeren@gmail.com.*
Accueil :

- Du lundi au vendredi 9h - 17h15

Un rendez-vous est possible en dehors des heures d'ouverture.

Multiaccueil
Le Kreisker - Maison de la Petite Enfance (MPE)
Place Jules Gillet - 56880 PLOEREN
Carine PROVOST
multiaccueil@ploeren.bzh - 02 97 40 04 46

Le Relais Petite Enfance (RPE, ex RAM)

C'est **un lieu d'informations gratuit** qui permet :

- aux parents et futurs parents de trouver toutes les informations nécessaires pour la recherche puis l'emploi d'une assistante maternelle agréée : la liste des disponibilités, l'information sur le contrat de travail, la rémunération, les relations salarié/particulier employeur...
- aux assistant(e)s maternel(le)s, d'être accompagné(e)s dans leur profession : échanges sur les pratiques éducatives, aides aux démarches administratives, informations sur le statut...,
- aux candidats au métier d'assistant maternel,
- aux employés «garde à domicile».

C'est aussi **un lieu d'accueil** pour les enfants, les assistants maternels et les gardes à domicile lors des ateliers d'éveil du mardi matin sur Plougoumelen et du jeudi matin sur Ploeren.

Accueil :

- Lundi	9h - 17h30
- Mardi et jeudi	13h30 - 17h
- Mercredi et vendredi	9h - 16h

Rendez-vous possible en dehors des heures d'ouverture (pause méridienne ou après 17h).
Gratuit et confidentiel.

L'assistant maternel est un professionnel de la petite enfance pouvant accueillir à son domicile jusqu'à 4 enfants mineurs généralement âgés de moins de six ans.
Avant d'accueillir un enfant, il doit obligatoirement avoir été agréé par le Président du Conseil Départemental après avis des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Cet agrément lui reconnaît un statut professionnel.
Une fois son agrément obtenu, il doit définir un projet d'accueil et signer un contrat de travail lors de l'accueil d'un enfant.

Relais Petite Enfance (RPE)
Le Kreisker - Maison de la Petite Enfance (MPE)
Place Jules Gillet - 56880 PLOEREN
Françoise GOUBIN
rpe@ploeren.bzh - 02 97 40 13 05

Besoin de faire garder ponctuellement votre enfant ? Faites appel au réseau baby-sitting !
Plus d'infos : rubrique Ploeren Pratique du site internet ploeren.fr

Les services Petite Enfance (0-6 ans)
Espace social Le Kreisker

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

De manière libre et sans inscription, deux professionnelles accueillent les enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent (grands-parents, ...), ainsi que les futurs parents, dans cet espace convivial et ludique de la Maison de la Petite Enfance. L'enfant découvre, échange et joue à son rythme et selon ses besoins. L'adulte l'accompagne dans ses découvertes et rencontre d'autres parents, se détend, prend le temps...

Les familles arrivent et repartent à leur rythme :

- **A Ploeren : vendredi - 9h30 - 12h et une partie des vacances scolaires,**
- **A Plougoumelen : un lundi sur deux, hors vacances scolaires.**

Gratuit et confidentiel.

Un samedi par mois (9h30 - 12h), un atelier de découverte d'une activité culturelle, artistique, de bien-être... est proposé sur inscription **=> Programme en ligne sur ploeren.bzh.**

Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)
Le Kreisker - Maison de la Petite Enfance (MPE)
Place Jules Gillet - 56880 PLOEREN
Sonia LEGRAND
laep@ploeren.bzh - 02 97 40 11 62

Le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et la famille

La PMI est un service du Conseil Départemental composé d'une équipe de professionnels : secrétaires, sages-femmes, puéricultrices, médecins et psychomotriciens.
Des rendez-vous avec la sage-femme peuvent ponctuer la grossesse. Puis lorsque l'enfant est né, les médecins et puéricultrices proposent de rencontrer les jeunes parents pour échanger avec eux sur le rythme de vie, le sommeil de l'enfant, l'alimentation, l'éveil, les jeux, la socialisation...
La puéricultrice du secteur de Ploeren assure une permanence dans les locaux du CCAS au 1er étage du Kreisker sur rendez-vous.

MORBIHAN

Centre Médico-Social – Services de PMI
28, boulevard de la Paix – 56000 VANNES
Mme JAFFRO – 02 97 54 76 53

Les services Education Jeunesse (3-18 ans)
Structure Ar Ruschenn / Espace Culturel – Le Triskell

L'accueil de loisirs (3-10 ans)

C'est un lieu d'accueil pour les enfants de 3 à 10 ans, les mercredis et pendant toutes les vacances scolaires. Une équipe d'animateurs diplômés accompagne les enfants durant les activités tout en respectant les rythmes de chacun.

La volonté est d'offrir aux enfants et aux jeunes des animations variées pour développer leur curiosité, leur habileté et leur permettre de découvrir différents sports, loisirs ou activités culturelles.

Les enfants sont accueillis au sein de la structure périscolaire Ar Ruschenn accolée au Triskell, **3-5 ans et 6-7 ans et 8-9 ans.**

Horaires : 7h30 à 19h, les mercredis et pendant les vacances.
Restauration au restaurant scolaire en dehors des sorties.
Le non-respect de ces horaires peut entraîner une majoration de 7 €.

Réservations

Une demande de réservation en ligne préalable à l'accueil de votre enfant est indispensable. Les réservations du mercredi s'effectuent en juillet et au maximum avant le dimanche soir sur le portail famille.
Pour les vacances scolaires, les réservations se font dès l'ouverture des permanences d'inscriptions sur le portail famille (1 mois avant la période).

La garderie est facturée par quart d'heure le matin de 7h30 à 8h45 et le soir de 17h45 à 19h (voir p. 17 du guide).

Accueil de loisirs
Structure périscolaire Ar Ruschenn
1 placette Georges Brassens - 56880 PLOEREN
Vénaïg ROBERT
accueildeloisirs@ploeren.bzh - 02 97 40 11 78

Besoin de faire garder ponctuellement votre enfant ? Faites appel au réseau baby-sitting !
Plus d'infos : passerelle@ploeren.bzh ou mpe@ploeren.bzh

ANNUAIRE DES SERVICES PETITE

0 à 3 ans | 3 à 6 ans

Multiaccueil
2 mois 1/2 — 4 ans
02.97.40.04.46 - Le Kreisker
Carine PROVOST - multiaccueil@ploeren.bzh

Relais Petite Enfance
2 mois 1/2
02.97.40.13.05 - Le Kreisker
Françoise GOUBIN - rpe@ploeren.bzh

Lieu Accueil Enfants Parents
0 mois — 6 ans
02.97.40.11.62 - Le Kreisker
Sonia LEGRAND - laep@ploeren.bzh

Accueil
3 ans
02.97.40.11.78
Vénaïg ROBERT - accuei

Restauran
02.97.40.08.79 -
Laëtitia MAHEO - r

Ecole publique Georges Brassens
02.97.40.01.70 - rue des églantiers
Anaïck NAEL
ec.0560364s@ac-rennes.fr

Actions p
02.97.40.14.90
Magali DUPOND - espa

Réseau babysitting
liste au 02.97.40.12.90 ou 02.97.40.13.05
passerelle@ploeren.bzh ou mpe@ploeren.bzh

Accueil petite enfance
Le Kreisker (MPE)
Françoise GOUBIN
02.97.40.13.05

Espace
ACCUEIL - INSCRIPTIO

ENFANCE / ENFANCE - JEUNESSE

6 à 12 ans | 12 ans et plus

12 ans

de loisirs
- Ar Ruschenn 10 ans
ldeloisirs@ploeren.bzh

Actions jeunes
02.97.40.12.90 - Le Triskell
Laure LE NOEL - passerelle@ploeren.bzh
+ de 15 ans

La passerelle
CM2 02.97.40.14.90 - Ar Ruschenn 3ème
Laure LE NOEL - passerelle@ploeren.bzh

nt scolaire
Place de la mairie
estaurant-scolaire@ploeren.bzh

Ecole privée Ker Anna
02.97.40.05.02 - rue des fontaines
Nathalie LE MENAJOUR
ecole-ker-anna@wanadoo.fr

arentalité
- Ar Ruschenn
ace-famille@ploeren.bzh

famille
ONS - RENSEIGNEMENTS

Accueil éducation - jeunesse
Ar Ruschenn
Magali DUPOND
02.97.40.14.90

Les services Education Jeunesse (10-18 ans)
Structure Ar Ruschenn / Espace Culturel – Le Triskell

La Passerelle (du CM2 à la 3ème)

Cet accueil est destiné aux jeunes du CM2 à la troisième tous les mercredis et durant les vacances scolaires. Les jeunes participent à la création et à la réalisation des projets d'animation. Trois animateurs diplômés mettent à leur disposition un large choix d'activités manuelles, sportives, multimédia et de sorties.
Une inscription annuelle est nécessaire afin de participer aux activités proposées.

Le mercredi au Triskell, **de 9h à 18h, avec possibilité de déjeuner sur place en apportant le repas.** *Demande de réservation via le portail famille.*

Pendant les vacances scolaires : **de 9h à 18h avec possibilité de déjeuner sur place en apportant le repas.** *Demande de réservation via le portail famille.*
Accueil en garderie possible à Ar Ruschenn de 7h30 à 9h et de 18h à 19h.
Le non-respect de ces horaires peut entraîner une majoration.

Les Actions Jeunes (15-18 ans)

Tout au long de l'année, des actions dédiées aux jeunes sont mises en place :

- **Le forum jobs d'été**

Il a pour objectif d'accompagner les jeunes de 18 à 30 ans dans leurs démarches de recherche d'emploi saisonnier.

- **L'aide au permis de conduire**

L'aide financière au permis B repose sur une démarche volontaire du jeune qui, en contrepartie de la bourse accordée, doit réaliser une contribution citoyenne pour la commune selon une durée définie par convention.

- **Le réseau babysitting**

Il permet aux jeunes de 16 ans ou plus d'être formés pour exercer du baby-sitting, et ainsi pouvoir trouver un premier emploi.

La passerelle
Accueil administratif à Ar Ruschenn
Espace culturel Le Triskell
Parvis du Land Wursten - 56880 PLOEREN
Laure LE NOEL - passerelle@ploeren.bzh
02 97 40 12 90 - 06 13 20 30 92

Les services Education Jeunesse (3-15 ans)
Structure Ar Ruschenn / Espace Culturel – Le Triskell

Les séjours

Chaque année, les agents du service éducation-jeunesse organisent des séjours communaux dédiés aux 4-15 ans.

Pus d'informations auprès de l'Espace famille.

La garderie du matin / l'accueil périscolaire du soir

Cet accueil est assuré dans la structure périscolaire Ar Ruschenn : le matin par des agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) et le soir par des animateurs diplômés.

Des activités préparées par l'équipe encadrante sont proposées aux enfants.
Un goûter est à prévoir par les parents.

Horaires :

Période scolaire
- de 7h15 à 8h10
- de 16h30 à 19h

Période de vacances scolaires
- de 7h30 à 8h45
- de 17h45 à 19h

Le non-respect de ces horaires peut entraîner une majoration de 7 €.

Info+
La garderie de l'école Ker Anna est assurée par l'école.
Renseignements auprès de Nathalie LE MENAJOUR, Directrice.

L'accueil périscolaire du soir
Structure périscolaire Ar Ruschenn
1 placette Georges Brassens - 56880 PLOEREN
Vénaïg ROBERT - accueildeloisirs@ploeren.bzh
02 97 40 11 78

Le restaurant scolaire

C'est **un lieu de restauration** pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de Ploeren tous les midis.
Les enfants sont accompagnés par des agents qualifiés. Le déjeuner est un bon moment pour leur apprendre le plaisir de manger.

Les menus
Les 58 000 repas servis annuellement aux enfants des écoles et de l'accueil de loisirs sont préparés sur place. La commission restauration scolaire étudie et valide les menus proposés par la diététicienne de la société retenue.
Pour toute question ou suggestion, les parents élus de chaque école sont à votre écoute et sont votre relais en tant que membres de cette commission.
Découvrez l'actualité du restaurant et consultez les menus sur le portail famille, rubrique Actualités/Restaurant scolaire.

Les allergies et les intolérances alimentaires :
Si votre enfant souffre d'asthme, d'allergies médicamenteuses, alimentaires ou d'une autre maladie qui nécessite une attention particulière, un projet d'accueil individualisé (P.A.I) sera alors établi en partenariat avec le médecin scolaire.
Renseignements auprès de la direction des écoles.

Inscriptions : un dossier administratif est à compléter par les parents pour l'inscription annuelle en mai de chaque année *(en ligne sur le portail famille).*

Réservation des repas : pour le bon déroulement de la préparation des repas et du service, les parents doivent effectuer les réservations des repas en ligne sur le portail famille, 24h à l'avance (la veille avant 14h). En cas d'absence de votre enfant, merci de prévenir le restaurant scolaire AVANT 10h le matin même via le portail famille (onglet «signaler une absence»).

Restaurant scolaire
1, place de la Mairie - 56880 PLOEREN
Laëtitia MAHEO
restaurant-scolaire@ploeren.bzh - 02.97.40.08.79

Ecole publique
Georges Brassens

L'école Georges Brassens est une école maternelle et élémentaire publique, laïque et ouverte à tous. Elle est composée de 14 classes dont 2 classes bilingues « français - breton » représentant plus de 345 élèves.

Comment s'inscrire ?
Les inscriptions se font sur rendez-vous jusqu'à la fin de l'année scolaire et pendant les permanences d'été. Des heures de permanence sont affichées à l'entrée de l'école.

Quels sont les documents à présenter pour toute inscription ?
> le livret de famille,
> le carnet de santé de l'enfant,
> si changement d'école, le certificat de radiation.

Pour une rentrée anticipée
Les inscriptions sont ouvertes pour les enfants nés en 2020 et avant.

Les horaires de fonctionnement de l'école Georges Brassens et des services périscolaires

Jours	Garderie	Temps scolaire	Cantine	Temps scolaire	Garderie
Lundi, mardi, jeudi et vendredi	7h15-8h10	8h30-11h45	11h45-13h45	13h45-16h30	16h30-19h

Ecole publique Georges Brassens
4, rue des Eglantiers - 56880 PLOEREN
Anaïck NAEL, Directrice
ec.0560364s@ac-rennes.fr - 02.97.40.01.70
www.ecole-publique-ploeren.ac-rennes.fr

Ecole privée
Ker Anna

L'école Ker Anna est une école maternelle et primaire qui accueille 215 élèves et compte 8 classes. Dès la petite section et jusqu'au CP, les élèves ont des activités pour l'apprentissage d'une seconde langue : l'anglais.

Comment s'inscrire ?
Les inscriptions se font sur rendez-vous le jeudi et vendredi.

Quels sont les documents à présenter pour toute inscription ?
> le livret de famille
> le carnet de santé de l'enfant

Pour une rentrée anticipée
Les inscriptions sont ouvertes pour les enfants nés avant le 31/08/2020.

Coût de la scolarité : 23 €/mois + frais divers

Les horaires de fonctionnement de l'école Ker Anna et des services périscolaires

Jours	Garderie	Temps scolaire	Cantine	Temps scolaire	Garderie
Lundi, mardi, jeudi et vendredi	7h15-8h25	8h25-11h30	11h45-13h30	13h30-16h40	16h40-19h

Ecole privée Ker Anna
3 rue des Fontaines - 56880 PLOEREN
Nathalie LE MENAJOUR, Directrice
ecole-ker-anna@wanadoo.fr - 02.97.40.05.02
www.ecolekeranna.fr

Tarifs des services périscolaires du 1er septembre 2023 au 31 août 2024

Pour les ploerinois et les personnes travaillant sur la commune, les tarifs sont appliqués en fonction de tranches de quotients familiaux.

Tranche	Quotient familial	Accueil périscolaire	Accueil de loisirs	
		1/4 d'heure	1/2 journée	Journée hors repas
A	0 à 490	0,23 €	5,10 €	7,80 €
B	491 à 815	0,29 €	6,00 €	9,00 €
C	816 à 1 200	0,34 €	6,90 €	10,40 €
D	1 201 à 1 500	0,41 €	8,00 €	12,00 €
E et extérieurs	> 1 501	0,46 €	9,10 €	13,80 €

=> Majoration forfaitaire de 7 € pour les familles retardataires arrivant après 19h.

La Passerelle	1/2 journée	Journée	Majoration sortie
A	1,70 €	3,40 €	+ 4,00 €
B	2,30 €	4,50 €	
C	3,40 €	6,80 €	
D	4,50 €	9,00 €	
E et extérieurs	5,60 €	11,30 €	

Repas au restaurant scolaire municipal et à l'accueil de loisirs

Tranche	A	B	C	D	E et extérieurs
Prix avec abonnement	1,40 €	3,10 €	3,90 €	4,50 €	5,00 €
Prix sans abonnement	2,30 €	4,00 €	4,90 €	5,80 €	6,50 €

Un abonnement au repas du restaurant scolaire municipal et de l'accueil de loisirs vous reviendra à 39,50 € par enfant.

Pour les services périscolaires du service éducation-jeunesse :

- **Si vous êtes allocataires de la CAF :**

Vos droits sont calculés au 1er janvier et restent les mêmes jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, sauf si vous signalez un changement de situation familiale ou professionnelle.
Vous recevrez donc une notification de vos nouveaux droits à la mi-janvier de l'année scolaire en cours. Sur ce document apparaît votre quotient ; **dès réception de celui-ci, il vous appartient de nous le faire parvenir sur le portail famille**.
La caisse d'allocations familiales du Morbihan met à la disposition des services de la ville un accès sur leur portail Mon compte partenaire (https://partenaires.caf.fr) qui permet à des personnes habilitées de consulter directement les éléments de votre dossier d'allocations familiales nécessaires à l'exercice de nos missions.

- **Si vous n'êtes pas allocataires de la CAF :**

Nous calculerons votre quotient à partir du mois de janvier de l'année scolaire en cours, au vu de votre dernier avis d'imposition ou notification de la MSA.
Si votre quotient familial n'est pas fourni pour le 20 janvier de l'année scolaire en cours, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Vous pouvez décider de ne pas nous joindre ces documents. Dans ce cas, le tarif maximum vous sera appliqué.

Pour avoir des renseignements sur les tarifs du multiaccueil :

Rapprochez-vous des services petite enfance (coordonnées en début de guide).

> COMMENT REGLER VOTRE FACTURE ?

Pour les services périscolaires et le multiaccueil

• **EN LIGNE** sur votre portail famille personnalisé (paiement via le trésor public)

Pour l'ensemble des services

• **Directement** à la Trésorerie Principale de Vannes Ménimur :

1 - Par **CHEQUE BANCAIRE** à l'ordre du trésor public, joint au talon de la facture à envoyer par voie postale à la Trésorerie Principale de Vannes Ménimur (5 avenue Edgar Degas BP 537 - 56019 VANNES).

2 - En **ESPECES** (se munir du talon de la facture).

3 - Par **CHEQUE CESU** (chèque emploi service universel) pour les enfants âgés de moins de 6 ans et pour l'accueil de loisirs et garderie périscolaire.

4 - Par **CHEQUE VACANCES** (ANCV) pour l'accueil de loisirs seulement.

5 - Par **PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE.**

LA FACTURATION EN LIGNE

La ville de Ploeren s'est engagée à préserver les ressources naturelles pour les générations futures en s'inscrivant dans une démarche de développement durable et notamment en adoptant au Conseil Municipal son Agenda 21.

Dans ce cadre, le portail famille vous propose de devenir acteur de cette démarche en consultant vos factures directement sur votre portail famille et de ne plus les recevoir en version papier à domicile.

Pour cela, il suffit de :
> vous inscrire via votre portail famille : dans l'espace sécurisé après connexion.
votre compte > mes factures

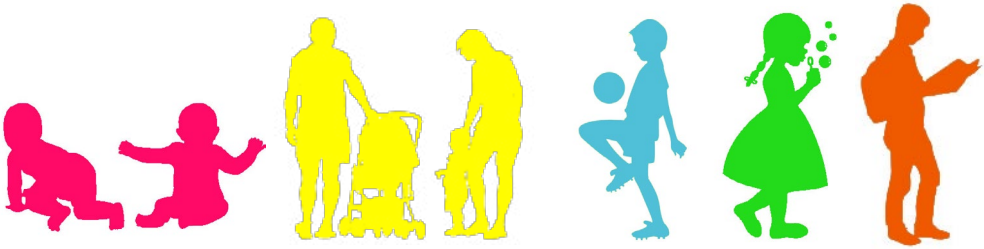

ACCUEIL PETITE ENFANCE
02.97.40.13.05
mpe@ploeren.bzh

ACCUEIL ENFANCE/JEUNESSE
02.97.40.14.90
espace-famille@ploeren.bzh

www.msaportesdebretagne.fr
02 99 01 80 80

www.caf.fr/ma-caf/caf-du-morbihan
0 810 25 56 10 (prix d'un appel local sur un téléphone fixe)

www.morbihan.gouv.fr/Outils/Horaires-et-coordonnees/Direction-de-la-cohesion-sociale-DDCS
02 22 07 20 20